



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Mise en œuvre des actions de réforme de la gouvernance de la FAO

Résumé

À sa trente-neuvième session, en juin 2015, la Conférence a adopté une série de recommandations découlant de l'*Évaluation de l'Examen indépendant des réformes de la gouvernance de la FAO*. Ces recommandations, présentées à la Conférence dans la partie II du document portant la cote C 2015/26 Rev.1, étaient le fruit de deux réunions d'un *groupe de travail à composition non limitée chargé de l'évaluation des réformes de la gouvernance*, convoquées par le Président indépendant du Conseil et tenues en février 2015, comme le Conseil l'avait demandé à sa cent quarante-huitième session (décembre 2013). On trouvera dans le présent document des informations sur les mesures prises afin de donner suite aux recommandations.

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à prendre note des informations relatives aux mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées de l'*Évaluation des réformes de la gouvernance*.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Wilfred Ngirwa
Président indépendant du Conseil
Tél.: +39 06570 57045

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mt358

1. On trouvera dans le présent document des détails sur les mesures prises afin de donner suite aux recommandations acceptées.
2. **Recommandation 1 – Examen de la cohérence des politiques et des cadres réglementaires au niveau mondial:** Le Conseil, à sa cent cinquante-cinquième session (décembre 2016), a approuvé comme thème biennal pour 2018-2019 «Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO», qui est présenté à la Conférence, pour approbation, dans le document portant la cote C 2017/35.
3. **Recommandation 2 – Fonction de surveillance du Conseil:** Le Secrétariat a accordé plus d'attention aux données axées sur les résultats mises à la disposition des Membres dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015 et dans l'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2016, ainsi que lors de réunions informelles qui ont permis la présentation et l'examen approfondi de questions et de documents avant la tenue des sessions des organes directeurs.
4. **Recommandation 5 – Appui fourni au Président indépendant du Conseil en cas de responsabilités supplémentaires:** L'usage établi suivant lequel le Président indépendant du Conseil sollicite l'aide du Secrétariat en fonction des besoins pendant les périodes intersessions a continué de donner de bons résultats.
5. **Recommandation 6 – Qualifications attendues du Président indépendant du Conseil:** Une proposition de précision supplémentaire relative aux qualifications attendues des candidats aux fonctions de Président indépendant du Conseil est présentée à la Conférence, pour approbation, dans le document portant la cote C 2017/LIM/8.
6. **Recommandation 7 – Détecter les questions exigeant un suivi:** L'ordre du jour des sessions du Comité du Programme et du Comité financier est établi sur la base de leur mandat, décrit aux articles XXVI et XXVII du Règlement général de l'Organisation, des indications des comités eux-mêmes ou du Conseil et de questions transversales ou stratégiques, qui sont régulièrement examinées dans le cadre du cycle de programmation, selon que de besoin. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques est appelé à examiner des questions particulières dont il est saisi par le Conseil ou par le Directeur général, en vertu de la nature de son mandat.
7. **Recommandation 8 – Qualifications des candidats aux comités du Conseil:** Le Président indépendant du Conseil a rappelé aux Membres les dispositions pertinentes du Règlement général de l'Organisation lors de la réunion informelle organisée avec les présidents et les vice-présidents des groupes régionaux aux fins de la préparation de la cent cinquante-sixième session du Conseil. Un formulaire de proposition de candidature en ligne a été mis au point pour permettre aux candidats de verser leur curriculum vitae et garantir un traitement plus rapide du document concernant les candidats aux trois comités du Conseil, document qui doit être présenté lors de la session du Conseil d'une durée d'un jour qui se tient après la Conférence.
8. **Recommandation 9 – Examen des rapports d'évaluation et des rapports de vérification des comptes:** Les propositions concernant les rapports d'évaluation et les rapports de vérification des comptes, approuvées par les présidents du Comité du Programme et du Comité financier, sont examinées par les membres desdits comités lorsqu'ils se penchent sur l'ordre du jour provisoire de leurs sessions respectives. S'agissant des rapports d'évaluation, le Comité du Programme examine régulièrement un plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'évaluation des stratégies et du programme, pour approbation par le Conseil.
9. **Recommandation 10 – Mandat des comités techniques entre les sessions:** La recommandation a été intégrée dans les méthodes de travail de chaque Comité. Dans le prolongement de l'avis du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, qui avait noté la position qui prévalait au sein du système des Nations Unies, les bureaux/comités directeurs ont tenu au cours du dernier exercice biennal plusieurs réunions intersessions consacrées à la mise au point de l'ordre du jour des comités, en coordination avec les bureaux d'autres comités, et à l'examen des progrès obtenus en vue de la préparation des sessions.

10. **Recommandation 11 – Définition des priorités par les conférences régionales:** Si des résultats ont été fournis au niveau des produits et des résultantes (voir ci-après), les orientations formulées par les conférences régionales sur les priorités au niveau régional ont été axées sur les initiatives régionales et les nouveaux enjeux, en particulier les objectifs de développement durable (ODD). Compte tenu du lien étroit qui existe entre les objectifs stratégiques de la FAO et les ODD dans le Plan à moyen terme 2018-2021, il sera ainsi possible de mieux cibler la définition des priorités au niveau régional dans le cycle 2018 des conférences régionales.

11. **Recommandation 12 – Informations dont disposent les conférences régionales:** La gamme et la quantité de données axées sur les résultats mises à la disposition des conférences régionales ont été étoffées, y compris des tableaux des produits et résultantes par région et les progrès accomplis s'agissant des initiatives régionales.

12. **Recommandation 13 – Présentation du programme de travail pluriannuel du Conseil et de ses comités:** Les questions intéressant le Conseil sont suivies et examinées selon que de besoin, compte tenu des contributions et propositions qui sont régulièrement examinées par les Membres au cours de réunions informelles avec le Président indépendant du Conseil et lors des sessions du Conseil. Les comités du Conseil suivent leurs propres usages.

13. **Recommandation 15 – Portée des évaluations thématiques:** Une proposition d'évaluation des stratégies thématiques, ainsi qu'une stratégie et un plan d'action du Bureau de l'évaluation, ont été examinés par le Comité du Programme, à sa cent vingt et unième session, et approuvés par le Conseil, à sa cent cinquante-sixième session.